

---

## COMMUNIQUÉ

**Source :** Fonds de revenu Supremex

**Contact :** Stéphane Lavigne, CA  
Vice-président et chef des finances  
(514) 595-0555

---

### FONDS DE REVENU SUPREMEX ANNONCE UNE RÉDUCTION DES DISTRIBUTIONS ET SON INTENTION DE SE CONVERTIR EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

- À ne pas diffuser aux États-Unis ou sur les fils de presse des États-Unis -

Montréal (Québec), le 18 janvier 2010 -- Fonds de revenu Supremex (« **Supremex** »), le plus grand fournisseur au Canada d'enveloppes génériques et personnalisées (TSX : SXP.UN), a annoncé aujourd'hui qu'à la suite du renouvellement de sa facilité de crédit et compte tenu des défis qu'il doit continuellement relever, le conseil des fiduciaires juge qu'il est prudent de réduire la distribution mensuelle pour la faire passer de 0,05 \$ à 0,01 \$ par part à compter du mois de janvier 2010.

Pour le dernier trimestre de 2009, Supremex s'attend à déclarer un BAIIA en hausse par rapport au BAIIA enregistré pour le troisième trimestre de 2009 et semblable au BAIIA enregistré pour le dernier trimestre de 2008. Ces résultats financiers améliorés sont principalement dus à la force du dollar canadien, qui réduit le coût des intrants de Supremex. Toutefois, avec le temps, la force du dollar canadien combinée à une surcapacité sur le marché américain pourrait être préjudiciable à l'industrie canadienne des enveloppes et pourrait entraîner une baisse du prix des produits d'enveloppes vendus au Canada. En raison des clauses financières plus restrictives et de la conjoncture encore incertaine, le conseil des fiduciaires de Supremex a jugé prudent et dans l'intérêt de Supremex et de ses porteurs de parts de réduire davantage les distributions afin de réduire la dette, de conserver des liquidités et de veiller à la souplesse continue des capitaux propres. Les résultats prévus pour le dernier trimestre de 2009 sont fondés sur des données provisoires non vérifiées de la société et peuvent être révisés par suite du processus de fin d'exercice. Supremex prévoit déclarer ses résultats financiers vérifiés pour l'exercice 2009 avant le 31 mars 2010. En outre, ces résultats pour le dernier trimestre de 2009 et les perspectives pour 2010 constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lus parallèlement à la rubrique « Énoncés prospectifs » ci-après.

Le conseil des fiduciaires approuve le montant des distributions mensuelles en fonction d'une estimation des flux de trésorerie distribuables mensuellement. Les distributions versées par Supremex peuvent varier et sont entièrement tributaires du rendement de Supremex Inc. et de sa capacité à verser des distributions à Supremex après les paiements obligatoires des facilités de crédit.

## **Conversion en société par actions**

Supremex a également annoncé son intention de se convertir en société par actions à la fin de 2010, sous réserve de l'approbation de ses porteurs de parts à la prochaine assemblée annuelle et extraordinaire de Supremex qui se tiendra le 7 mai 2010. Supremex envisage de procéder à la conversion au moyen d'un plan d'arrangement élaboré en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **conversion** »). Dans le cadre de la conversion, les porteurs de parts recevront une action ordinaire de Supremex Inc., filiale en propriété exclusive de Supremex, par part. Tous les membres du conseil des fiduciaires et hauts dirigeants de Supremex continueront d'exercer leurs fonctions mais à titre d'administrateurs et de dirigeants de Supremex Inc.

À l'heure actuelle, le conseil des fiduciaires a l'intention de verser un dividende trimestriel de 0,03 \$ après la conversion de Supremex en une société par actions à la fin de 2010.

## **À propos de Supremex**

Le Fonds de revenu Supremex est le plus grand fabricant et distributeur d'une vaste gamme d'enveloppes génériques et personnalisées et de produits connexes au Canada. Avec des installations dans sept provinces, Supremex est le seul fabricant national d'enveloppes au Canada et compte environ 650 employés. Cette présence nationale lui permet de fabriquer des produits en réponse aux exigences de grands clients nationaux, comme d'importantes sociétés canadiennes, des revendeurs nationaux et des organismes publics, de même que des marchands de papier et des fournisseurs de processus et de solutions.

## **Énoncés prospectifs**

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, notamment des énoncés concernant les prévisions du BAIIA, le rendement futur de Supremex et des énoncés semblables sur les résultats, les circonstances, le rendement ou les attentes futurs prévus. Un énoncé est prospectif lorsqu'il repose sur les connaissances et attentes actuelles de Supremex pour présenter une prévision quant à l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent contenir des expressions comme prévoir, présumer, croire, devoir, viser, avoir l'intention de, pouvoir, entendre et chercher à, éventuellement employées au futur ou au conditionnel. Ces énoncés sont fondés sur les hypothèses, attentes et estimations actuelles de la direction à propos de la croissance, des résultats d'exploitation, du rendement, des perspectives et occasions futures de l'entreprise, de la conjoncture économique canadienne et de la capacité de l'entreprise d'attirer et de conserver des clients. L'information prospective est fondée sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction ainsi que sur l'information disponible de Supremex à la date du présent communiqué. Les énoncés prospectifs sont assujettis à certains risques et incertitudes et ne devraient pas être lus comme étant des garanties de résultats ou de rendements futurs, et les résultats réels pourraient différer de manière importante de ces conclusions, prévisions ou projections. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent les suivants : les cycles économiques, les fonds disponibles, le déclin de la consommation d'enveloppes, l'augmentation de la concurrence, la fluctuation des taux de change, l'augmentation du coût des matières premières, les risques de crédit liés aux créances clients, l'augmentation du financement des régimes de retraite, les lacunes des services postaux, la fluctuation des taux d'intérêt et le risque potentiel de litige. Par conséquent, nous ne pouvons garantir que les énoncés prospectifs se concrétiseront. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Pour de plus amples renseignements sur ces risques et incertitudes, voir la dernière notice annuelle déposée de Supremex ainsi que son rapport de gestion annuel de 2008 qui figurent sur le site de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Supremex n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

## **Mesures hors PCGR**

Le « BAIIA » désigne le bénéfice avant frais de financement nets, impôts sur les bénéfices, amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, rémunération différée, dépréciation de l'écart d'acquisition et perte à la cession d'immobilisations corporelles. Le BAIIA n'est pas une mesure du bénéfice reconnue par les PCGR et n'a pas de définition normalisée aux termes des PCGR. Par conséquent, le BAIIA pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entités. Les investisseurs sont avisés que le BAIIA ne doit pas être considéré comme une mesure de remplacement (de la perte nette) du bénéfice net établis selon les PCGR comme indicateurs du rendement de Supremex ou des flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement et de financement comme mesures de la liquidité et des flux de trésorerie.